



PHOTOGRAPHIE: L'ALSACE // JEAN-FRANÇOIS FREY

Changer de syndic pour 1 €

EVALUER UN SYNDIC, analyser son contrat, comparer des offres et des prestations qui se ressemblent mais ne sont pas totalement identiques... Changer de syndic peut sembler une démarche compliquée, si bien que la nouvelle mobilité des copropriétés, rendue possible par les lois Alur et Macron, n'est pas encore pleinement utilisée. Ces dernières années, des sociétés de courtage en copropriété

ont vu le jour qui mettent en concurrence les syndics et – moyennant des honoraires ou des frais de dossier – aident les copropriétaires à se choisir un nouveau syndic.

L'une d'entre elles, le cabinet Syndicalur, propose, durant le Salon de la copropriété* à Paris, aux copropriétés de plus de 15 lots de « changer de syndic pour 1 € », au lieu de 600 € habituellement demandés pour les frais de dossier.

Cette société, fondée par Francis Bourriaud, qui a été syndic pendant vingt-cinq ans, propose un changement en cinq étapes : du diagnostic des besoins de la copropriété à la rencontre avec trois candidats, jusqu'au vote en assemblée générale et aux formalités administratives.

* Salon de la copropriété à Paris, porte de Versailles, les 8 et 9 novembre.